

SFECE : ECH008 - Vérification des échafaudages de pied et roulants

Stage agréé par le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement.

Objectifs

Apporter aux candidats les possibilités d'acquérir les connaissances nécessaires en législation notamment en matière de responsabilité, les règles de construction, de réception, de contrôle, de conformité et de vérification d'un échafaudage, les connaissances permettant d'être l'interlocuteur compétent auprès des utilisateurs, prestataires fournisseurs d'échafaudages et organismes de prévention.

Public Visé

Chef d'entreprise, technicien, chef de chantier, chef d'équipe et toute autre personne ayant à prévoir, commander, réceptionner et vérifier un échafaudage.

Pré Requis

- Maîtriser la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

Objectifs pédagogiques

- Définir les responsabilités liées à sa fonction.
- Vérifier l'adéquation de l'ouvrage en fonction des travaux à exécuter.
- En fonction des contraintes spécifiques du site, vérifier si les dispositifs mis en place sont adaptés.
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité et la résistance des appuis aux charges verticales.
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la résistance de la structure aux charges verticales.
- Contrôler la mise en place des éléments assurant la stabilité aux charges horizontales.
- Vérifier la conformité des niveaux de travail.
- Vérifier la conformité des accès et des protections collectives contre les chutes.
- Vérifier la mise en place des consignes d'utilisation et transmettre les consignes.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique : en salle, exposés, travail de groupe, cas concrets (durée : 1,5 jour).

Formation pratique : applications pratiques sur chantiers écoles (durée : 1,5 jour).

Parcours pédagogique

Evaluation Diagnostique

Compétence dans le domaine de la prévention des risques par les échafaudages

Etude de la Réglementation Arrêté du 21.12.2004

Circulaire DRT 2005/08 du 27.06.2005

Recommandations R. 408 et R.457 de la CNAM

Les Responsabilités

Responsabilité civile, pénale, délégation de pouvoir

Les documents spécifiques

Le plan de prévention, ou le PPSPS, autorisation de voirie, permis de travaux, risques : électriques, voirie, chimique, ..., balisage, signalisation, moyens d'accès, ...

La stabilité et la résistance des appuis aux charges verticales et aux charges horizontales ainsi que la résistance de la structure aux charges verticales

Bilan des charges verticales, descente de charges, répartition sur appuis, hauteur de calage, réglage des socles, réglage des roues, discontinuité des montants
Bilan des charges horizontales, efforts dus au vent (échafaudage bâché ou non bâché), contreventements, stabilisateurs, ancrages et amarrages
Hauteur libre des montants, contraintes apportées par les déports

Les niveaux de travail, les accès et les protections collectives contre les chutes

Type et résistance des planchers préfabriqués et des platelages en planches
Gardes-corps et plinthes, différents types d'accès

La Réception des Travaux de Montage d'Echafaudages

Objectifs de la réception

Le PV de réception

Le rapport de vérification

Le registre de sécurité

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur agréé SFECE.

Méthodes et modalités d'évaluation

Note globale supérieure ou égale à 70/100

Sur l'ensemble des objectifs théoriques et pratiques la note 0 est éliminatoire.

A l'issue des épreuves de fin de stage, l'organisme de formation valide les compétences des stagiaires au travers d'un test théorique et pratique dans le respect des objectifs fixés dans les référentiels de compétence et de formation.

Le Syndicat met à disposition des organismes de formation un test de validation des connaissances théoriques.

Les organismes de formation qui feront le choix de ne pas l'utiliser devront présenter leur propre test pour qu'il soit examiné par le Syndicat.

Les organismes de formation délivreront les attestations aux candidats, sous réserve d'y faire figurer les informations imposées par le Syndicat.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com



Durée

21.00 Heures

3 Jours

Effectif

Maximum 12 personnes